

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 255/04

AMR 23/041/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

Lilia Solano (f), universitaire et militante en faveur des droits humains

Londres, le 25 août 2004

Lilia Solano, militante en faveur des droits humains, a reçu des menaces de mort par téléphone après avoir mené une action de protestation devant le *Congreso* (Congrès) colombien : elle souhaitait critiquer les projets du gouvernement visant à accorder l'immunité des poursuites à des groupes paramilitaires bénéficiant du soutien de l'armée. Amnesty International craint que la vie de cette femme ne soit en danger.

Le gouvernement a entamé avec les paramilitaires un processus de « dialogue » visant à obtenir leur démobilisation. Dans le conflit qui dure depuis maintenant quarante ans, les paramilitaires ont joué un rôle important dans la stratégie anti-insurrectionnelle mise en place par les forces armées pour lutter contre les groupes armés d'opposition. Le 28 juillet, trois dirigeants paramilitaires colombiens ont été conviés à s'adresser au *Congreso* (Congrès) dans le cadre du processus de pourparlers.

Lilia Solano est à la tête de *Proyecto Justicia y Vida* (Projet Justice et Vie), une organisation non gouvernementale de défense des droits humains. En collaboration avec un autre défenseur des droits humains, Iván Cepeda, elle a organisé une action de protestation dans l'enceinte du Parlement en présence des dirigeants paramilitaires. Les deux militants ont été reconduits vers la sortie par la police. Depuis, Lilia Solano a reçu plusieurs menaces de mort par téléphone aussi bien à son domicile que sur son portable ; par ailleurs, les bureaux de *Proyecto Justicia y Vida* auraient fait l'objet d'une surveillance constante de la part d'inconnus.

Lilia Solano enseigne à la faculté de droit et de sciences politiques et sociales de la *Universidad Nacional de Colombia* (Université nationale de Colombie), située à Bogotá, la capitale du pays. En 2003, elle a participé à l'organisation d'une série de conférences dans la faculté, consacrées à l'histoire de la violence en Colombie. L'un des colloques, au mois de septembre, portait sur le processus de « dialogue » engagé entre le gouvernement et les paramilitaires. Par la suite, le site Internet d'un des principaux groupes paramilitaires du pays a accusé Lilia Solano et d'autres organisateurs de prendre fait et cause pour « la guérilla des narco-trafiquants » et de « salir les consciences des étudiants ». Dans le passé, certaines personnes ainsi accusées d'offrir leur soutien aux guérilleros ont ensuite été agressées, voire tuées par les forces de sécurité ou leurs alliés paramilitaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis quarante ans en Colombie, un conflit armé oppose les mouvements de guérilla aux forces de sécurité du gouvernement. Au fil des ans, les forces armées ont mis en place une stratégie anti-insurrectionnelle caractérisée par des violations systématiques des droits humains. Elles se sont fortement appuyées sur des groupes paramilitaires pour se livrer à une « sale guerre », reposant sur des pratiques telles que la torture, les « disparitions » et les exécutions extrajudiciaires. Les mouvements de guérilla sont également responsables de très nombreuses atteintes au droit international humanitaire : homicides arbitraires, menaces visant ceux qu'ils accusent de collaborer avec leurs ennemis, enlèvements, prises d'otages et recours à une violence disproportionnée et sans discrimination lors d'attaques de cibles militaires.

Le gouvernement colombien actuel a entamé un processus de « dialogue » avec les paramilitaires bénéficiant du soutien de l'armée. Dans ce contexte, Amnesty International déplore le fait que le gouvernement favorise l'adoption d'une législation et de mesures qui auront pour effet de garantir l'impunité des combattants responsables de graves atteintes aux droits humains. L'organisation s'inquiète également de ce que les pourparlers entamés avec les paramilitaires d'une part, et, de l'autre, les politiques menées par le gouvernement, permettent de garantir l'impunité des paramilitaires, de leurs alliés au sein des forces de sécurité et même de membres de mouvements de guérilla. Les défenseurs des droits de la personne et les victimes de d'atteintes sont préoccupés par le fait que les politiques mises en place par le gouvernement leur dénie le droit à la vérité, à la justice et à la réparation.

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont pour habitude d'assimiler les membres d'organisations de défense des droits humains à des collaborateurs ou sympathisants de la guérilla, ce qui leur permet de les présenter comme des cibles légitimes dans le cadre de leurs opérations anti-insurrectionnelles. Ces accusations sont fréquemment suivies de graves violations des droits humains telles que des « disparitions », des meurtres ou des actes de torture perpétrés par des groupes paramilitaires soutenus par l'armée, mais aussi par des membres des forces de sécurité. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés, voire tués par des groupes d'opposition armés.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Lilia Solana et des autres militants de *Proyecto Justicia y Vida*, qui auraient été la cible de menaces de mort et exhortez les autorités à prendre des mesures efficaces pour assurer leur protection, de sorte qu'ils puissent continuer à accomplir leur travail essentiel et légitime en faveur des droits humains ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur ces menaces ainsi que sur tous les autres cas de menaces visant des défenseurs des droits humains, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– appelez le gouvernement colombien à s'acquitter pleinement de ses obligations envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez

Presidente de la República

Palacio de Nariño

Carrera 8 No. 7-26

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 342 0592 / 337 5890

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Sr. Sabas Pretelt de la Vega

Ministro del Interior y de Justicia

Ministerio del Interior

Av. Jiménez No. 8-89

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 560 4630 / 566 4573

Formule d'appel : *Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Luis Camilo Osorio

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2022 / 2000 (un message en espagnol vous priera de composer le 2017)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio*, / Monsieur,

COPIES À :

Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo" :

Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo"

AA 33035

Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 OCTOBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*